

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom commercial : JM PMMA Field Resin – Grey (Winter), JM PMMA Flashing Resin – Grey (Winter)

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville

Adresse : P.O. Box 5108
Denver, CO USA 80127

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Société : Johns Manville Canada, Inc.

Adresse : 5301 42 Avenue
Innisfail, AB Canada T4G 1A2

Téléphone : +1-303-978-2000

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Numéro 24 heures: +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Restrictions d'utilisation : Pour des utilisateurs professionnels uniquement.

Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec le règlement 29 CFR 1910.1200 (OSHA HCS 2012) et les règlements sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Liquides inflammables : Catégorie 2

Toxicité aiguë (Oral(e)) : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Cancérogénicité : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Appareil respiratoire)

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée : Catégorie 2

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

 Déclarations sur les risques : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Déclarations sur la sécurité :

Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
 P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
 P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.
 P242 Seulement utiliser des outils ne produisant pas des étincelles.
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
 P264 Se laver à fond la peau après avoir manipulé.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P312 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
 Rincer la bouche.
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.
 P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles
 peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P308 + P311 En cas d'exposition prouvée ou suspectée :
 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée:
 Consulter un médecin.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter
 un médecin.
 P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un
 médecin.
 P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant
 réutilisation.
 P370 + P378 En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une
 poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour éteindre
 l'incendie.

Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le
 récipient fermé de manière étanche.
 P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au
 frais.
 P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en
 conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux et
 internationaux.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
Composants dangereux

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	>= 10 - <= 30
méthacrylate de méthyle	80-62-6	>= 10 - <= 30
dioxyde de titane	13463-67-7	>= 1 - <= 10
1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol	38668-48-3	>= 0.5 - <= 1.5
alpha-Acryloyl-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène)	26570-48-9	>= 0.1 - <= 1

La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle
 et aux consignes de sécurité.
 Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en
 consultation.
 S'éloigner de la zone dangereuse.
 Ne pas laisser la victime sans surveillance.

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0 Date de révision 06/15/2021 Date d'impression 06/18/2021

En cas d'inhalation	: Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître plusieurs heures plus tard.
En cas de contact avec la peau	: Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, obtenir une assistance médicale. En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Appeler un médecin si de l'irritation se développe ou persiste.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à faire. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	: NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Essuyez délicatement et rincez à l'eau l'intérieur de la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, faites immédiatement appel à un médecin ou à un centre antipoison.
Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés	: Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible de provoquer le cancer. Risque présumé d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Protection pour les secouristes	: Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	: Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Poudre sèche Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inadéquats	: Jet d'eau à grand débit
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au niveau du sol.
Produits de combustion dangereux	: oxydes de carbone oxydes d'azote Monomères acryliques oxydes d'aluminium titane/oxydes de titane
Autres informations	: Procédure usuelle pour feux d'origine chimique. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

vigueur.
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Enlever toute source d'allumage.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Attention aux vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones en contrebas.

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit pénètre dans les égouts.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).
Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques).
N'utiliser que de l'équipement à l'épreuve des explosions.
Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Ne pas mettre sous pression, souder, souder au plomb, percer ou polir les contenants.

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

- suffisante dans les ateliers.
 Ouvrir les barils avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.
 Éliminer l'eau de rinçage conformément aux réglementations locales et nationales.
 Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.
 Équipement de protection individuelle, voir la section 8.
- Conditions de stockage sûres : Défense de fumer.
 Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
 Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
 Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants et des matériaux fortement des acides alcalins.
- Température d'entreposage recommandée : 0 - 25 °C
 Durée de l'entreposage : 12 Months
 D'autres informations sur la stabilité du stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	TWA (Fraction respirable)	1 mg/m ³ (Aluminium)	ACGIH
méthacrylate de méthyle	80-62-6	TWA	50 ppm	ACGIH
		STEL	100 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 410 mg/m ³	NIOSH REL
		TWA	100 ppm 410 mg/m ³	OSHA
		TWA	15 mg/m ³	OSHA
dioxyde de titane	13463-67-7	TWA (poussière totale)	15 mg/m ³	OSHA
		TWA	10 mg/m ³ (Oxyde de titane)	ACGIH

- Mesures d'ordre technique** : Utiliser un système d'aération local et/ou général.
 Fournir un système de ventilation par aspiration au niveau du sol.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Une aération générale et locale est recommandée afin de

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

	maintenir les expositions à la vapeur du produit en dessous des limites recommandées. Lorsque les concentrations sont au-dessus des limites recommandées ou sont inconnues, vous devez utiliser des masques de protection des voies respiratoires appropriés. Veuillez suivre les règlements concernant les masques de protection des voies respiratoires de l'OSHA (29 CFR 1910.134) et les masques de protection des voies respiratoires approuvés par NIOSH/MSHA. La protection procurée par les masques de protection des voies respiratoires contre l'exposition aux produits chimiques dangereux est limitée. Utiliser un masque respiratoire avec alimentation en air à pression positive s'il existe un danger de libération incontrôlée, si les taux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres circonstances dans lesquelles les masques filtrants ne procureraient pas une protection adéquate.
Protection des mains	
Matériau	: Gants de protection
Remarques	: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection des yeux	: Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux ou lunettes protectrices. Porter un masque et des vêtements de protection en cas de problèmes lors du traitement.
Protection de la peau et du corps	: Porter des vêtements de protection: chemise à manches longues et pantalon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Choisir un protecteur corporel selon son type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Mesures d'hygiène	: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Des indications de manipulation écrites doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: liquide
Couleur	: gris
Odeur	: de solvant
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Sans objet
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: > 35 °C
Point d'éclair	: 2 - 22 °C Méthode: Vase clos Pensky-Martens
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: > 1 (Air = 1.0) Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent donc au niveau du sol et au fond des récipients.
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 1.19 - 1.26 g/cm ³
Solubilité	
Solubilité dans l'eau	: insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 2,500 - 16,000 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	: Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.
Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. La polymérisation est une réaction hautement exothermique et peut générer une chaleur suffisante pour provoquer la décomposition thermique et/ou la rupture des contenants.
Conditions à éviter	: Éviter les températures au-dessus de 60 °C, la lumière du soleil directe et le contact avec des sources de chaleur.
Produits incompatibles	: Oxydants forts Acides forts et bases fortes Agents réducteurs composés halogénés
Produits de décomposition dangereux	: En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme : Monoxyde de carbone, bioxyde de carbone et hydrocarbures non brûlés (fumée).

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Toxicité aiguë****Produit:**

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 497.714 mg/kg
 Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë : > 40 mg/l
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère d'essai: vapeur
 Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë : 71.09 mg/l
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère d'essai: vapeur
 Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
 Méthode: Méthode de calcul

Composants:
hydroxyde d'aluminium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2,000 mg/kg
 Méthode: Directives du test 423 de l'OECD
 BPL: oui

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 7.6 mg/l
 Durée d'exposition: 1 h
 Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
 Méthode: Directives du test 403 de l'OECD
 Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

méthacrylate de méthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
 Méthode: Directives du test 401 de l'OECD

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 29.8 mg/l
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère d'essai: vapeur

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 5,000 mg/kg

dioxyde de titane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.09 mg/l
 Durée d'exposition: 4 h
 Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
 Méthode: Directives du test 403 de l'OECD

Toxicité cutanée aiguë : Méthode: Jugement d'expert
 Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 25 mg/kg
 Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Résultat: Irritation de la peau

Corrosion et/ou irritation de la peau**alpha-Acryloyl-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène):**

Résultat: Irritant pour la peau.

Lésion/irritation grave des yeux**Composants:****1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:**

Espèce: Lapin

Résultat: Irritation des yeux

Évaluation: Irritant pour les yeux.

Méthode: Directives du test 405 de l'OECD

Lésion/irritation grave des yeux**alpha-Acryloyl-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène):**

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Évaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Résultat: A un effet sensibilisant.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire**alpha-Acryloyl-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène):**

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Cancérogénicité**Produit:**

Cancérogénicité - Évaluation : Susceptible d'être cancérogène pour les humains

IARC

Groupe 2B : Peut-être cancérogènes pour l'homme

dioxyde de titane

13463-67-7

OSHA

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérogène ni comme cancérogène possible par OSHA (29 CFR 1910 Subpart Z, Substances Toxiques et Dangereuses).

NTP

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène reconnu ou présumé par NTP (Programme national de toxicologie - Etats-Unis).

STOT - exposition unique**Produit:**

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes.

STOT - exposition unique**Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Voies d'exposition: Inhalation

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition unique**alpha-Acryloyl-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène):**

Organes cibles: Appareil respiratoire

Évaluation: Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée**Produit:**

Évaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité****Composants:****méthacrylate de méthyle:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus kisutch (saumon argenté)): > 79 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: EPA OTS 797.1400

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 69 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les algues : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Selenastrum capricornutum)): > 110 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 17 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 28.8 mg/l

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

 les autres invertébrés
 aquatiques

 Durée d'exposition: 48 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues

 : CE50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 245 mg/l
 Durée d'exposition: 72 h
 Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif
Composants:
méthacrylate de méthyle:

 Coefficient de partage (n-
 octanol/eau) : log Pow: 1.38 (20 °C)
 pH: 7

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol:

 Coefficient de partage (n-
 octanol/eau) : log Pow: 2.1 (24 °C)
 pH: 7.5
 Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes
Produit:

 Potentiel d'appauvrissement
 de la couche d'ozone : Réglementation: 40 CFR protection de l'environnement; Partie
 82 Protection de l'ozone stratosphérique - CAA section 602
 des substances de la catégorie I
 Remarques: Ce produit ne contient aucune et n'a pas été
 fabriqué avec des substances de Classe I ou de Classe II
 appauvrissant la couche d'oxone telles que définies à la
 Section 602 (40 CFR 82, Subpt. App. A + B) de la loi sur la
 qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis.

 Information écologique
 supplémentaire

 : Nocif pour les organismes aquatiques.
 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
 néfastes à long terme.

Composants:
alpha-Acryloyl-omega-(acryloyloxy)poly(oxyéthylène):

 Information écologique
 supplémentaire : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
 néfastes à long terme.

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION
Méthodes d'élimination

 Déchets de résidus : Éliminer le contenu/le contenant dans un site agréé en
 conformité avec les règlements locaux, régionaux, nationaux

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

et internationaux.
 Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
 Emballages contaminés : Vider les restes du contenu.
 Éliminer comme produit non utilisé.
 Ne pas réutiliser des récipients vides.
 Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT
Réglementations pour le transport international

Transport terrestre

USDOT: UN1263, Paint, 3, II

TDG: UN1263, Paint, 3, II

LIMITED QUANTITY (QUANTITÉ LIMITÉE) si expédié dans des emballages intérieurs ne dépassant pas 5,0 L (1,3 gallons) de capacité nette, emballés dans un emballage extérieur solide.

Transport maritime

IMDG: UN1263, Paint, 3, II (2 °C c.c.)

Transport aérien

IATA/ICAO: UN1263, Paint, 3, II

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES
Liste TSCA

TSCA - 5(a) Nouvelle Réglementation Importante : Aucune substance n'est assujettie à une nouvelle règle d'utilisation importante.
 Liste de Produits Chimiques

Toxic Substances Control Act (TSCA) des États-Unis Section 12(b) Notification d'exportation (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucune substance n'est assujettie aux exigences en matière de déclaration d'exportation selon TSCA 12(b).

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know
CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	RQ du constituant (lbs)	RQ du produit calculé (lbs)
méthacrylate de méthyle	80-62-6	1000	3333

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Inflammables (gaz, aérosols, liquides ou solides)
 Toxicité aiguë (toute voie d'exposition)
 Corrosion cutanée ou irritation
 Dommages oculaires graves ou irritation oculaire
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 Toxicité systémique sur un organe cible précis (exposition unique ou répétée)

JM PMMA Field / Flashing Resin – Grey (Winter)

Version 3.0

Date de révision 06/15/2021

Date d'impression 06/18/2021

Cancérogénicité

SARA 302 : Ce matériel ne contient aucun composant avec une section 302 EHS TPO.

SARA 313 : Les ingrédients suivants sont assujettis aux taux devant être déclarés tels qu'établis sous SARA Title III, Section 313:

méthacrylate de méthyle 80-62-6 10 - 30 %

Loi sur la qualité de l'air

Le(s) produit(s) chimique(s) suivant(s) est/sont répertorié(s) comme polluant(s) atmosphérique(s) dangereux à la Section 12 (40 CFR 61) de la loi sur la qualité de l'air (Clean Air Act) des États-Unis:

méthacrylate de méthyle 80-62-6 10 - 30 %

Ce produit ne contient aucun produit chimique listé sous le U.S. Clean Air Act Section 112(r) for Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130, Subpart F).

Les produits chimiques suivants sont listés sous le U.S. Clean Air Act Section 111 SOCM Intermediate or Final VOCs (40 CFR 60.489):

méthacrylate de méthyle 80-62-6 10 - 30 %

Prop. 65 de la Californie

⚠️ AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris benzène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres effets nocifs sur la reproduction. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont répertoriées comme actives sur l'inventaire de la TSCA

DSL : Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Autres informations**

Date de révision : 06/15/2021

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.